

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers
élus : 11

Séance du 17 février 2022

en fonction : 10

Sous la présidence de Mme Angélique DIEUAIDE, Maire
Absent excusé : Mme Marie SIMLER

Conseillers présents : 9
Conseillers votants : 9

Objet : TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE DES FÊTES

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur le nouveau contrat de location et les tarifs communaux concernant la location de la salle des fêtes.

Le Conseil Municipal,
après délibération, à l'unanimité,

- valide les modalités du nouveau contrat de location,
- décide d'appliquer les nouveaux tarifs de location de la salle des fêtes suivants, pour tous les contrats de location à venir :

	1 journée en semaine	2 jours WE Samedi / dimanche	Proposition pour habitants
Salle + toilettes	300 €		50 %
Cuisine + Vaisselle	350 €		50 %
Salle + Toilettes + Cuisine + Vaisselle	650 €	900 €	50 %
Garnitures Table + 2 bancs	6 €	6 €	50 %
Toilettes	50 €		
Buvette centrale	100 €	150 €	50 %
Foyer	100 €	150 €	50 %

Remises des clés :

Journée : remise des clés matin et retour lendemain matin (24h)

Week-end : remise des clés et état des lieux le vendredi ; retour des clés et état des lieux le lundi matin.

Associations :

Les associations extérieures, ouvertes aux villageois, bénéficient d'un tarif annuel de 130 € pour l'utilisation de la salle et toilettes.

Nettoyage des locaux :

Le nettoyage des locaux est à la charge des locataires.

En cas de manquement, les tarifs suivants seront appliqués :

Nettoyage de la salle, Rangement des tables et des chaises, Enlèvement des éléments décoratifs	350 €
Nettoyage de la cuisine, Rangement de la vaisselle	350 €
Nettoyage de la salle	200 €
Nettoyage des toilettes	180 €
Nettoyage du foyer	200 €
Nettoyage de la buvette centrale	200 €
Forfait pour enlèvement des ordures ménagères	100 €

Le Maire,
Angélique DIEUAIDE